



Cahier des Charges - « Championnats Régionaux Jeunes 2017 », ZID LANGUEDOC-ROUSSILLON

Responsabilités de l'organisateur des Championnats Régionaux Jeunes

Q1 : Sécurité des enfants

- **L'organisateur doit prévoir des locaux adaptés à la sécurité des enfants et au bon fonctionnement de ces championnats.**
- Trouver un lieu où la sécurité des enfants sera assurée.
 - o Pas de route, ni parking, juste à la sortie des salles, pas de route à traverser pour accéder de la salle de jeux à la salle d'analyse, etc.

Q2 : Salle des joueurs

- o Pour les joueurs : une grande salle de 220 m2 environ, ou plusieurs salles équivalentes.

Q3 : Salle analyse + Accompagnateurs

- o Pour les accompagnateurs et entraîneurs : une salle annexe suffisamment grande pour permettre les analyses et l'accueil des parents et autres accompagnateurs.

Q4 : Logements

L'organisateur a aussi la responsabilité de proposer des logements à des tarifs abordables :

- Les tarifs doivent être proposés dans le dossier de candidatures car ils constitueront un des critères de qualification entre les différents candidats.
- De plus, l'organisateur doit, dans la mesure du possible, s'assurer que les logements sont facilement accessibles : pas trop éloignés de la salle de jeu. La disponibilité de logements accessibles à pied pour les personnes non véhiculées serait très appréciable.

Les enfants mineurs ne peuvent pas être seuls. Ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Q5 : Demandes des aides financières

- L'organisateur peut demander des aides financières, ou des lots : aux organismes officiels ou à d'éventuels partenaires



Q6 : Présentation du budget global

Dotation accordée par la Ligue : 1600 €. **Toute dépense supplémentaire sera à la charge du club.**

A la charge de l'organisateur :

- Indemnisation des arbitres : 1 arbitre principal (minimum AF3) et 2 arbitres AF4 ou stagiaires ou candidats.
- Logement des arbitres et/ou frais de déplacements
- Location des salles
- Achats des prix des trois premiers de chaque catégorie (trophée ou coupes, livres, etc.).
- Les feuilles de parties doubles.
- Les diplômes + médailles pour tous les participants
- Le matériel informatique pour les appariements (si non fourni par l'arbitre).

Q7 : Gestion des inscriptions

- L'organisateur assurera la gestion des inscriptions, en lien avec la Direction des Jeunes de la Ligue, qui seront versées ensuite directement à la Ligue.

Q8 : Buvette (boisson, sandwich, etc). Petite restauration.

- L'organisateur s'engage à proposer une buvette (boissons, sandwichs, etc.)

Q9: Communication des résultats

- Communication des résultats :

- o A la fin de chaque journée de championnat : l'organisateur devra communiquer les résultats (classement, et appariements) au responsable du site Internet de la Ligue (ainsi que sur le site FFE), afin de permettre leur parution, avec photos si possible.

Q10 – Médiatisation de l'événement

Médiatisation de l'événement :

- L'événement doit être obligatoirement médiatisé : presse écrite, chaîne de télévision, etc.
- Médiatiser l'événement en invitant la presse et les élus locaux

Obligations de la Ligue

- La Ligue d'échecs LAN s'engage à verser une dotation à l'organisateur, d'un montant de 1600 €.
- Prêt des jeux, sous-jeux et pendules.
- Validation des arbitres (sur proposition du candidat)
- Fournir la banderole annonce des Championnats Régionaux jeunes.
- Publication des résultats et appariements, chaque fin de journée de championnat, sur le site de la Ligue en collaboration avec l'organisateur.



Les horaires

Les horaires sont donnés à titre indicatif : ils devront être fixés par l'arbitre principal et l'organisateur

Jour	De pupilles à Juniors		Jour	Petits-poussins à Poussins
1 – Mercredi	Ronde 1 à 9h00 Ronde 2 à 14h30			
2 – Jeudi	Ronde 3 à 9h00 Ronde 4 à 14h30		1 – Jeudi	Ronde 1 à 09h30 Ronde 2 à 14h00 Ronde 3 à 16h30
3 – Vendredi	Ronde 5 à 9h00 Ronde 6 à 14h30		2 – Vendredi	Ronde 4 à 09h30 Ronde 5 à 14h00 Ronde 6 à 16h30
4 – Samedi	Ronde 7 à 9h00 Départage à 14h30		3 – Samedi	Ronde 7 à 09h30 Départage à 14h30

POINTAGE ET VERIFICATION DES LICENCES :

- **Jusqu'à 8h30 le premier jour : catégories Pupilles à Juniors**
- **Jusqu'à 9h00 le premier jour : catégories Petits-poussins et Poussins**

